

REÇU EN PREFECTURE**le 08/09/2022**

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE 004-250401072-20220901-DEL22_09_CS
DE HAUTE PROVENCESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
01/09/2022
FORMATION PLENIERE**L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,**

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 + 4	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_04**Etaient présents :****29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :**

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélia CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDTRAN (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).**2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.****1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN****7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :**

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)**Ont donné pouvoir :****2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.****2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI****BUDGET NAVETTE DES GORGES DU VERDON 2022****DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget NAVETTE des GORGES du VERDON 2022,

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget NAVETTE des GORGES du VERDON 2022, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section d'exploitation, et qui se présente comme suit :

SECTION d'EXPLOITATION -DEPENSES		
	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	-10
6231	Annonces et insertions	1 210
6236	Catalogues et imprimés	900
6238	Frais de communication divers	-2 120
65	Autres charges de gestion courante	10
658	Charges diverses de gestion courante	10
TOTAL DM n° 1		0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 1 au budget NAVETTE des GORGES du VERDON 2022 telle que présentée ci-dessus ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

bernard CLAP



DEL22_09_CS4_04